



## Pour un autre regard sur la personne handicapée

Par son approche globale de la personne handicapée et l'ambition affichée de compenser son handicap tout au long de sa vie, **la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** contraint l'ensemble de la société à porter un **nouveau regard** sur le handicap. **Centrée sur la personne handicapée et la création d'une maison départementale**, la loi révolutionne les données en matière de scolarité, d'études supérieures, d'accessibilité mais également d'emploi sur la personne handicapée. Elle conduit ainsi l'entreprise à s'adapter dans sa politique d'embauche du salarié handicapé, engagement qui passe par un dialogue social constructif avec les Organisations Syndicales.

- Une évidence** : le handicap nous concerne tous, nul n'est à l'abri d'un accident de la vie,
- Une triste réalité** : **5 millions en France** (Source : Conférence de presse du 9 février 2006 du ministre Philippe BAS),
- Une nécessité** : les réponses à la problématique du handicap est l'affaire de tous,
- Une conviction** : la résolution de la problématique du handicap est facteur de lien social à l'extérieur comme à l'intérieur de l'entreprise,
- Une réflexion** : changer notre regard sur la personne handicapée pour changer le regard que nous portons sur nous même,

La CFE-CGC entend continuer à prendre toute sa part pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées en favorisant l'insertion ou le maintien à l'emploi de la personne handicapée et notamment celle de l'encadrement handicapé, les « oubliés du handicap » !

Naturellement l'implication de la CFE-CGC continue en dehors de l'entreprise et s'intéresse aussi à l'enfant handicapé, à l'étudiant handicapé, aux sans emploi handicapé, au retraité handicapé, au consommateur handicapé, ...



## CONCRÈTEMENT

### À l'adresse de tous nos adhérents :

- Nous pouvons faire bouger les lignes par l'accueil fait à nos collègues handicapés. La sensibilité de ces derniers s'accordent mal de l'indifférence, encore moins du moindre signe d'hostilité qui pour nous peut sembler anodin.
- Nous devons comprendre que la personne handicapée a été recruté d'abord sur **ses compétences** reconnues lors de l'entretien d'embauche.
- Le plus grand nombre des entreprises qui ont franchi le pas (seulement une sur deux des plus de 50) sont extrêmement satisfaites de l'avoir fait. Les retombées annexes sont connues en tant que facteur d'amélioration du climat social de l'entreprise.
- L'énergie déployée par le demandeur d'emploi handicapé atteste de sa volonté à garder ce qui lui est si utile pour maintenir sa dignité : son emploi.
- Notre statut d' « encadrant » nous confère des responsabilités pour convaincre tous les autres collègues de l'intérêt de l'embauche d'un collègue en « situation handicapante ». Les responsabilités à la CFE-CGC, on sait les prendre !
- Nous devons également agir là où c'est possible pour améliorer l'accessibilité de tous.
- Nous mettons notre réseau et notre site à tous nos adhérents qui veulent prendre des initiatives associatives ou plus simplement « témoigner ».

**Nous devons avoir conscience que tout ce qui est bon pour la personne handicapée (condition de travail, aménagement de poste, accessibilité, ...) est aussi bon pour nous et assurément pour nos vieux jours !**

### À l'adresse des DS en concertation avec les membres du CHSCT :

**Votre rôle est essentiel dans chacune des étapes touchant la vie d'un salarié handicapé :**

- A l'embauche : provoquer, négocier et suivre l'accord d'entreprise en veillant à la réalité de la « pesée financière » des intentions affichées.
- A son arrivée : prévoir l'accueil et s'assurer de l'adaptation des moyens
- A son départ : par sa préparation
- A celui qui le devient alors qu'il est salarié : en prévoyant le maintien de l'emploi dans l'accord

**Un conseil** : pour les entreprises qui ne voient qu'une dépense dans l'obligation de satisfaire à la loi et aux principes de solidarité, démontrez qu'il s'agit d'**un investissement** qui aura des retombées positives en terme d'image, d'efficacité et de civisme.

Pour faire connaître et promouvoir nos actions en les amplifiant **un simple clic** suffit pour consulter notre site.

**Parlez-en autour de vous !**

N'oubliez pas,  
le 3 décembre 2008  
les élections prud'homales